



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

AMENDMENT / MODIFICATION

002

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Asphaltage et réfection de route Parc national du Canada Jasper		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-16-5235/A		Date: 11 octobre 2016
GETS Reference No. - No de référence de SEAG PW-16-00749565		Amendment No. - N° de la modif. 002
Solicitation Closes:		
at - à 14 h	on - le 12 octobre 2016	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Harrison – nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572		Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 002

La présente modification vise à répondre à des questions posées par les soumissionnaires.

A. Questions

- Q6.** Selon le dessin « Section typique » pour la route Old Fort Point (km 700+94 et km 702+000), il faut effectuer une remise en état pleine profondeur sur 50 mm (par pulvérisation des couches en place) : Sous quels éléments de la soumission ces travaux sont-ils inscrits? Seront-ils plutôt exécutés par d'autres entrepreneurs? Le fraisage à froid (50 mm) s'assimile-t-il à la pulvérisation?
- R6.** Initialement, nous avons prévu procéder à une remise en état pleine profondeur sur 50 mm (base). Cependant, à la lumière de consultations auprès du parc et par souci de rentabilité, nous avons décidé qu'une couche de mélange d'asphalte ACP de 130 mm (60 mm de nivellement et 70 mm d'ajout) sur cette route à faible volume de circulation serait suffisante pour une vingtaine d'années sans qu'il soit nécessaire d'effectuer la remise en état pleine profondeur sur 50 mm. Nous n'avons pas actualisé les différentes sections des documents d'appel d'offres pour refléter ce changement. Par conséquent, toute mention ayant trait à la remise en état pleine profondeur sur 50 mm devrait être supprimée du dessin.
- Q7.** La section 32 00 01 (Préparation de la couche de forme) précise « sera accessoire aux travaux de surfacage... requis pour remettre en état et pulvériser les chaussées existantes figurant sur le dessin ». À quels travaux de surfacage la préparation de la couche de forme est-elle accessoire? La pulvérisation de la route existante est-elle considérée comme accessoire? La section 32 00 01 3.3.1 indique que la couche de forme doit être préparée jusqu'à une profondeur d'au moins 150 mm. Besoin de précisions sur la portée des travaux. Faut-il procéder à un fraisage à froid de l'asphalte existant sur 50 mm, puis pulvériser sur 50 mm avant de préparer la couche de forme sur 150 mm?
- R7.** La préparation de la couche de forme s'inscrit dans les travaux de purge de la chaussée. Il faut effectuer la purge sur 150 mm sous la surface. Si les matériaux ne sont toujours pas convenables, l'entrepreneur doit poursuivre son travail jusqu'à ce qu'il parvienne à une chaussée convenable ou au radier des fossés, puis effectuer un nouveau compactage avec des matériaux de remblai convenables semblables à ceux de la chaussée existante (fort probablement des matériaux tout venants) et terminer le travail par une couche d'asphalte ACP correspondant aux matériaux existants.
- Q8.** Pouvons-nous connaître le lieu où seront exécutés les travaux de débroussaillage et d'excavation de fossés? Les 1 770 m correspondent-ils à un ou à plusieurs emplacements? Les 17 700 m² à débroussailler comprennent-ils l'excavation de fossés?
- R8.** Il s'agit de deux éléments distincts. Les travaux de débroussaillage seront exécutés en premier et seront suivis des travaux d'excavation de fossés. Les travaux d'excavation de fossés seront exécutés à divers endroits le long des trois routes. L'expert-conseil sur le terrain fournira les précisions nécessaires. Les travaux de débroussaillage et de nettoyage seront exécutés eux aussi le long de chacune des trois routes.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.